

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

Date de convocation : 8 décembre 2021

Nombre de conseillers présents : 09

Date d'affichage : 8 décembre 2021

Nombre de conseillers absents excusés : 02

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseiller absent ayant donné pouvoir : 00

Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir : 02

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de AUBRET Alain.

Étaient présents : AUBRET Alain, MORIER Yves, MONTET Evelyne, GACHON Anne-Marie, COMMOY Alain, JAVOUHEY Alexandre, LACROIX Delphine, FOIVARD Anne-Marie, GEAY Walter.

Absents excusés : PERRIN Sébastien, VILLECOURT Laurent.

La séance est ouverte à 19 h 05.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. GEAY Walter est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

M. Aubret demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Mme Sophie Montet du Département, chargée de l'instruction de la demande de subvention pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement, a envoyé un mail avec quelques remarques visant à limiter les coûts autant que possible.

Ce mail a été transféré à M. Nicolas Matray de Charlieu-Belmont Communauté pour information étant donné qu'il suit le dossier. Il ressort que *ce qui est prévu au cahier des charges permet de donner une estimation. Toutefois les réalités du terrain et les données qui pourront être recueillies sans avoir à les mesurer feront que certains points du diagnostic se feront plus rapidement et / ou de façon moins coûteuse.*

Le Département est toujours en cours d'étude du dossier. Malgré les quelques remarques sur l'étude, il devrait maintenir le taux de 20 % de subvention sur le HT. Dès qu'il aura transmis son accord ; alors, le marché pourra être notifié au bureau d'études Réalités Environnement.

M. Pascal Bertrand de l'Agence de l'Eau a également été contacté pour la subvention de cet organisme. Il a expliqué que le dossier n'avait pas pu être instruit sur 2021 faute de crédits suffisants. Il sera instruit en 2022 lors de la commission de janvier pour une réponse début février normalement. Il a précisé que le taux de 50 % de subvention devrait être maintenu.

ASSAINISSEMENT - RAPPORTS DE VISITES

Mme Mélanie Thomas, technicienne à la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Département est passée le 11 octobre dernier pour réaliser les visites des stations. Les Conseillers Municipaux sont informés que les rapports complets sont à disposition.

M. le Maire explique que les stations fonctionnent bien mais qu'il ne faut pas relâcher l'entretien afin de maintenir le bon fonctionnement.

CHAPELLE

Suite à la dernière réunion, Mme Foivard, M. Morier, et M. CommoY sont allés à la chapelle le 3 décembre établir une liste des points sur lesquels il faudrait intervenir :

- *Maçonnerie* : *Reprendre les piliers + le bas de la croix dans la cour*
 Nettoyage des murs (mousse)

- Peinture Banc
Porte + encadrements de 4 fenêtres (même couleur que celle de l'église)
Voir joints des fenêtres
Croix (à peindre en blanc)
Portail : à ajuster (il ne ferme plus) (à peindre en blanc)

- Dans la cour : après les travaux, mettre des gravillons.
- M. Morier propose de refaire le lit du ruisseau afin qu'il y ait moins d'humidité près du mur.
- Question : doit-on mettre une fenêtre à la place de l'ouverture grillagée ?
- Pour les statues : Dans la gazette : lancer une souscription en commençant par 1 statue.

M. Morier informe qu'un devis a été demandé à la Sté Thévenet pour la partie concernant la maçonnerie. Il précise qu'il a également demandé un devis pour la croix qui a été cassée au lieu-dit "Le Cluzet" à l'intersection du Chemin des Forêts et de la Route du Cluzet.

Il est convenu de s'occuper tout d'abord de mettre en valeur l'extérieur de la chapelle. M. Aubret souhaite qu'un devis soit également demandé pour la peinture.

Concernant la possibilité de mettre en place une souscription, il est nécessaire de bien se renseigner auparavant : combien de temps l'argent peut-il être conservé si les travaux prennent du retard ? Définir précisément les travaux à réaliser (statues, travaux intérieurs, travaux extérieurs, etc.). Dans quel cadre une défiscalisation est-elle possible, etc.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

L'école publique de Fleury la Montagne a transmis sa demande pour la participation de l'année 2020 / 2021. Le forfait sollicité est de 220 € par enfant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

VOIRIE

La Commune de Fleury la Montagne souhaiterait que St Pierre la Noaille participe aux travaux sur la voie mitoyenne appelée "Route des Limites". Une estimation du coût doit être fournie par le maire de Fleury la Montagne. Un rendez-vous est convenu le 18 décembre prochain à 10 h.

Un problème d'écoulement d'eau a été signalé samedi 4 décembre Route de la Garde. M. Morier informe qu'il a débouché le regard.

Mme Lacroix signale que la Route de la Garde est toute défoncée. M. Aubret souhaite savoir si beaucoup de camions doivent encore passer car si des travaux sont réalisés sur cette route, il ne faudrait pas que tout soit détérioré rapidement.

Un rendez-vous a eu lieu avec M. Béranger Pras, responsable de la voirie de la Commune de St Nizier sous Charlieu, concernant les fossés.

FIBRE OPTIQUE

Le SIEL Territoire d'Energie a transmis une convention pour la fibre optique pour le bâtiment des anciens gîtes. En effet le logement du Rez-de-Chaussée est déjà raccordé, mais pas les logements Sud et Nord, ni la salle des réunions.

Par conséquent, le SIEL Territoire d'Energie propose de mettre le raccordement sur la façade "sud" du bâtiment des anciens gîtes. Pour donner l'accord, il y a lieu de signer une convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention.

Concernant le logement Chemin du Bourg, la Sté MSDR doit faire le nécessaire pour que l'installation de la fibre optique soit possible. La demande auprès du SIEL Territoire d'Energie a été refaite le 7 décembre 2021.

M. Commoys souhaite savoir si la mairie a désormais la fibre optique. Le dispositif a été installé par le SIEL Territoire d'Energie. L'abonnement n'a cependant pas été pris car l'ADSL actuel fonctionne bien et des problèmes sont remontés en mairie concernant les difficultés de certains habitants pour avoir un service internet fiable que ce soit sur St Pierre la Noaille, ou sur de nombreuses autres Communes du Département selon le SIEL Territoire d'Energie.

LOGEMENT CHEMIN DU BOURG - CHAUDIERE

Le Conseil Municipal est informé que la chaudière du logement du Chemin du Bourg n'est pas réparée. Le devis de la Sté MSDR de 1 128,64 € TTC a été accepté en urgence mais M. Poyet a précisé que son intervention était forcément provisoire et qu'il y a lieu de penser à changer la chaudière. Il serait nécessaire de prévoir cette dépense pour 2022 afin que la locataire ne repasse pas un hiver dans ces conditions.

Pour information, la chaudière actuelle date de 2011 (date de la facture).

M. Condon, remplaçant de M. Poncet au SIEL Territoire d'Energie, au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE), peut apporter son expertise dans ce type de travaux. Il vient le mercredi 5 janvier à 9 h 30 pour débiter son étude.

QUESTIONS DIVERSES

- En raison de l'aggravation de la crise sanitaire, le repas des Aînés du samedi 11 décembre et le spectacle pour les Enfants du dimanche 12 décembre ont été reportés au printemps si la situation le permet.

- M. Augagneur Gérard, membre bénévole du CCAS, a donné sa démission. Il y a donc lieu de trouver une personne pour le remplacer en dehors des membres du Conseil Municipal. Il est suggéré d'envoyer une publication sur l'application PanneauPocket informant que le CCAS recherche un membre.

- Le Comité des Fêtes étant en suspens, la marche en avril, et la fête en juillet, ne sont pas organisées pour l'instant.

- M. Commoys signale que le panneau à l'entrée du parking de la salle des fêtes est couché. Concernant le parking de la salle des fêtes, M. Geay estime que le panneau installé par Charlieu-Belmont Communauté pour les circuits de randonnées est incompréhensible.

- Concernant le Club de l'Amitié, M. Augagneur Gérard a donné sa démission en tant que président. L'assemblée générale devait avoir lieu le jeudi 9 décembre mais a été annulée en raison de la crise sanitaire. Toutes les rencontres du Club sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

- Il a été constaté le 7 décembre que la fontaine sur la place publique du Bourg avait été cassée. Apparemment elle a été endommagée depuis la veille au soir. Les morceaux n'ont pas été retrouvés sauf s'ils sont tombés à l'intérieur.

Il est nécessaire de sécuriser les lieux en enlevant la fontaine ou bien en la réparant rapidement.

Il est proposé de demander à un ferronnier de refaire l'embase. Il est suggéré de demander à la Sté Labouret de Charlieu ou bien encore à la Sté Dupont de La Bénisson Dieu.

Par sécurité, Mme Foivard propose de mettre des barrières. M. Commoys suggère de mettre de la rubalise.

- Pour information, une réunion sur la gestion de crise animée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a eu lieu le 13 décembre. M. Aubret et M. Morier ont participé.

- Charlieu-Belmont Communauté a transmis une invitation pour la transmission des fermes le jeudi 16 décembre à St Alban les Eaux de 9 h 15 à 12 h 00. L'inscription est nécessaire.

- Un problème électrique a été signalé à la salle des réunions. La Sté MSDR, pense qu'il pourrait s'agir du compteur Linky. La Sté GEG (achat groupé d'électricité du SIEL Territoire d'Energie) a été contactée pour que la Sté Enedis intervienne. Toutefois, M. Poyet pense que le fait de tout brancher sur une même prise en utilisant des rallonges multiprises n'est pas recommandé.

- M. Geay rappelle que le compteur électrique derrière les toilettes publiques est très dangereux car la porte ne

se ferme plus. Il est nécessaire d'intervenir rapidement.

- Mme Cécile Cukierman a annulé son invitation pour un cocktail dînatoire de fin d'année le 18 décembre de 17 h à 20 h à Ambierle.

- Concernant la redevance assainissement, un habitant a demandé si les 30 € de part fixe était facturé à chaque fois sur les 2 factures envoyées par an par la Sté Véolia.

La Sté Véolia a confirmé que la part fixe était bien de 30 € par an et par foyer uniquement.

- Les nouveaux propriétaires d'une parcelle aux Quarts ont mandaté un géomètre pour un bornage. Tous les propriétaires riverains sont convoqués pour convenir des limites et signer le procès-verbal. La Commune est mitoyenne par un chemin rural où le réseau d'assainissement collectif passe.

- Charlieu-Belmont Communauté a transmis un appel à partenariat (AAP) concernant le prix de l'innovation rurale qui vise à récompenser les innovations qui contribuent à améliorer le quotidien des habitants et professionnels du monde rural. Date de clôture des demandes le 16 janvier 2022.

- La Commune de Saint Nizier sous Charlieu est en train de réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les Communes mitoyennes sont invitées à faire connaître leurs observations éventuelles avant l'enquête publique.

- Pour information la Commune de Charlieu recherche un chef d'équipe spécialisé espaces verts, pôle espaces verts, voirie, nettoyage urbain et festivités.

Le groupe CRIT recherche des manutentionnaires pour aller travailler dans une entreprise de St Martin d'Estreaux (abattoir, découpe, emballage).

- La Société de Chasse Communale a planté des haies le vendredi 10 décembre en collaboration avec la Fédération de Chasse de la Loire.

- Les guirlandes pour les illuminations de fin d'année se sont emmêlées avec le vent.

- Le Secours Populaire invite les Elus à venir découvrir leurs locaux rénovés de Charlieu le vendredi 7 janvier 2022.

- Le mur en bordure de la Route du Bourg au Carrège est en partie tombée. Le mur est fragilisé et d'autres parties menacent de tomber à nouveau. Les propriétaires ont été prévenus.

- Suite à une précédente réunion, M. Aubret rappelle qu'il avait été proposé de publier la gazette tous les trimestres au lieu de tous les 2 mois. Par ailleurs, il est décidé que les comptes rendus seront publiés à la place des procès-verbaux jugés trop longs. M. Commo propose que ceux-ci soient accessibles de manière dématérialisée sur un site internet par exemple. Cette mesure vise à améliorer l'empreinte écologique due au papier et à l'encre utilisés.

- En raison de la situation sanitaire, M. Aubret fait part de ses craintes quant à l'organisation des vœux du Maire. Il propose de décaler la cérémonie au dernier dimanche de janvier au lieu du 16 janvier, date initialement prévue. Un point sur la situation sanitaire sera fait lors de la réunion du Conseil Municipal de janvier.

- Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année aux 2 employées communales. Mme Thorat percevra la somme de 1 000 € (32 h par semaine) et Mme Guichard la somme de 375 € (12 h par semaine) proportionnellement aux nombres d'heures par semaine.

- M. Geay signale qu'il a reçu un appel de M. Régnier du SIEL Territoire d'Energie pour savoir si la Commune était satisfaite de leurs services. M. Geay lui a répondu par l'affirmative.

- M. Morier informe que le permis de construire pour la piscine intercommunale va être déposé. Le projet est

estimé à 9 000 000 €.

- M. Commoy informe que le Syndicat des Eaux de Pouilly sous Charlieu (SIADEP) va géolocaliser les compteurs des foyers. Cette prestation ne sera toutefois pas refacturée aux Communes. M. Morier informe par ailleurs que, pour détecter les fuites d'eau, des chiens "renifleurs" sont utilisés. En effet leur puissant odorat leur permet de sentir le chlore.

- Le Syndicat des Eaux de Pouilly sous Charlieu (SIADEP) n'a pas encore donné sa réponse pour le parking de la voie verte. Cependant, M. Aubret et M. Commoy signalent qu'il est peu probable que la Commune soit autorisée à goudronner en raison des problèmes pour dépolluer dans le périmètre de protection des puits de captage de l'eau potable.

- Mme Foivard signale qu'un trou s'est formé sur la Route de la Noaille (Route Départementale 482) vers "La Garde". M. le Maire informe qu'il a eu le Département au téléphone et que le trou a dû être rebouché récemment.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 12 janvier 2022 à 19 h 00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 44.